

AFFAIRE N° 31. - Notes d'honoraires d'un montant de Frs CFA 345 704
présentées par Maître d'AMBELLE DE PEINRAY, Notaire, pour établissement de
l'origine de propriété de diverses parcelles de terrains à PATATES A DURAND.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Maître d'AMBELLE DE PEINRAY a été chargé par la Commune de SAINT-DENIS d'établir l'origine de propriété de diverses parcelles de terrains expropriés par la Commune à PATATES A DURAND, parcelles destinées à la construction de deux CES.

Il s'agit des affaires suivantes :

	<u>Notes d'honoraires</u>
- Terrain COPEAU Cécile	50 716 Frs
- Epoux PAULLE Jules	73 589 -
- Concerts PAINAYE	37 082 -
- MINATCHY Francis Oulédi	49 055 -
- COPEAU Sidonie	19 609 -
- ROMIGNAC Victor	36 694 -
- MINATCHY François	49 339 -
- Dépôt de l'ordonnance	29 620 -
	<hr/>
	<u>345 704 Frs</u>

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à régler ces honoraires d'un montant total de Frs CFA 345 704.

La dépense correspondante est imputée au chapitre 903 article 210 du budget primitif 1967.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
St Denis, le 18 Décembre 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Chuchard